

## Sélection (Premier Tour)

Les juges du premier tour peuvent examiner les demandes qui leur sont attribuées virtuellement ou ensemble en présentiel, en fonction de leur disponibilité et des contraintes de temps. Dans un premier temps, l'accent devrait être mis sur:

- Les Entreprises de produits avec une technologie révolutionnaire qui pourrait doper l'industrie;
- Les Entreprises de produits ou de services dotées d'un modèle d'affaires innovant qui peut leur donner un avantage concurrentiel durable ;
- Les technologies qui semblent fonctionner ou qui ont le potentiel de fonctionner; Il est souvent difficile de le déterminer à un stade précoce, mais un produit ou un service qui défie clairement les lois de la physique devrait être disqualifié ;
- Des équipes qui démontrent du potentiel: au moins une ou deux personnes qui ont la crédibilité nécessaire pour attirer d'autres personnes talentueuses afin de les aider à pénétrer un marché donné.

A ce stade très précoce de l'accélérateur, l'objectif n'est PAS de trouver :

- Une stratégie de mise sur le marché complète, une identification précise de qui achètera leur produit et pourquoi, une projection financière solide ou une compréhension approfondie de leur stratégie de financement sont précisément les domaines dans lesquels le GCIP est conçu pour apporter une aide.
- Les fautes d'orthographe et de grammaire ne sont pas défavorables à un candidat à cette étape du processus, à moins que la demande ne soit incompréhensible.

Les principaux critères d'évaluation du premier tour pour sélectionner les candidats se concentrent sur quatre domaines clés :

### 1) Équipe

L'équipe actuelle est-elle convaincante?

A-t-il :

- Des compétences pertinentes en matière de développement de produits et de développement de la clientèle ?
- Au moins deux membres qui, à eux deux, consacreront le temps d'au moins un fondateur à temps plein ?

### 2) La technologie

La technologie est-elle entièrement nouvelle ou est-elle appliquée de manière innovante ?

- L'équipe a-t-elle la liberté d'exploiter (d'accéder) à la technologie – et de la commercialiser ?

**Lignes directrices** sur la manière de procéder à la présélection des candidatures et à la sélection des demi-finalistes de l'accélérateur (pages 35 à 38 du Guide de l'accélérateur GCIP, version 2023)

- L'équipe possède-t-elle la propriété intellectuelle protégée dans le pays du GCIP ?
- Si oui, dans quelle mesure les plans de l'équipe pour protéger leur propriété intellectuelle sont-ils réalisables ?
- Si l'équipe n'est pas propriétaire de sa propriété intellectuelle, les membres ont-ils une voie claire pour y accéder, la posséder et la commercialiser ?
- L'examen initial et la sélection des candidats auraient déjà dû omettre les équipes disposant d'une technologie qui ne peut être protégée. Toute préoccupation des juges quant au fait que la propriété intellectuelle ne peut pas être facilement évaluée ou protégée doit être soulignée.
- Avant de rejeter un demandeur en raison d'un motif lié à la propriété intellectuelle, il faut lui donner la possibilité de clarifier sa situation en matière de propriété intellectuelle. Il n'est pas rare que certains entrepreneurs omettent d'expliquer qu'ils ont ou sont en train de développer d'autres innovations brevetables.

### 3) Produit

Le produit :

- Répondre à un besoin national clé ou à un besoin essentiel pour les pays en développement ou émergents ?
- **A-t-il un potentiel clair et direct de réduction des émissions de GES de 6,8 t d'équivalent CO<sub>2</sub>eq par an ou plus ?**
- S'attaquer à au moins un des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies de manière significative ?

### 4) Marché

Cette entreprise pourrait-elle s'étendre à :

- Contribuer de manière significative au PNB national ?
- Créer un nombre important de nouveaux emplois ?
- Générer 10 millions de dollars + de revenus d'ici 5 ans (ou un autre objectif défini au niveau national pour l'évolutivité) ?
- Pénétrer les marchés mondiaux ?

**Lignes directrices** sur la manière de procéder à la présélection des candidatures et à la sélection des demi-finalistes de l'accélérateur (pages 35 à 38 du Guide de l'accélérateur GCIP, version 2023)

## Pointage et commentaires du premier tour

Pour chacun des critères énumérés ci-dessus, les juges seront invités à noter chaque candidat sur une échelle de 1 (le plus bas) à 5 (le plus élevé), comme ci-dessous :

Notation et rétroaction du premier tour (guide de l'accélérateur)	Évaluation de l'impact (catégorie de produit (3), 1 sous-question sur les émissions de GES)
5 – Continuez à faire ce que vous faites. Focus sur d'autres domaines	5 – Licorne à impact climatique (>1Mt CO <sub>2</sub> eq par an l'année 3)
4 – Presque là. Pourrait être mieux si [.....]	3 – Impact climatique positif élevé (>1Kt CO <sub>2</sub> eq par an la 3e année)
3 – Mixte. Les principaux domaines à améliorer sont les suivants : [.....]	1 – Impact climatique positif (>6,8t CO <sub>2</sub> eq par an l'année 1, et impact l'année 3 < 1Kt)
2 – Travaux à effectuer dans ce domaine. Vous devez vous concentrer sur [.....]	0 – Impact climatique non significatif (<6,8 t CO <sub>2</sub> eq par an en année 1 et en année 3)
1 – Un travail important est à faire ici, notamment [.....]	Disqualification – Crée plus d'émissions de GES qu'il n'en évite (<0t CO <sub>2</sub> eq par an)

En plus de la note numérique pour chaque critère, les juges doivent fournir des commentaires détaillés sur ce que les équipes devraient faire pour améliorer leur technologie. Les notes d'évaluation sont délibérément formulées de manière à inciter les juges à rédiger une réponse (par exemple, « Les principaux domaines à améliorer comprennent... Les juges doivent fournir des commentaires détaillés sur les domaines et la manière dont ils pensent que l'équipe doit s'améliorer.

Les juges doivent également indiquer ce qu'ils aiment dans les applications et souligner les points à améliorer. La rétroaction est inestimable pour tous les candidats, et plus particulièrement pour ceux qui ne sont pas sélectionnés pour l'accélérateur du GCIP. Les juges doivent fournir des réponses réfléchies pour chacun de ces critères.

Invariablement, en raison de contraintes de temps, les juges peuvent limiter leurs commentaires écrits aux équipes d'examen plus rapidement. Tous les efforts possibles doivent être faits pour éviter cela. Les commentaires reçus des juges sont systématiquement considérés par les entrepreneurs comme l'un des facteurs les plus cruciaux du GCIP et, à ce titre, doivent être exhaustifs.